

rapport d'activités 2019



BLONAY



CHARDONNE



CORSEAUX



CORSIER



JONGNY



MONTREUX



ST-LEGIER



LA TOUR-DE-PEILZ



VEVEY



VEYTAUX

lexique

AACTS	Fondation addiction, action communautaire, travail social
AdCV	Association de communes vaudoises
AG	Assemblée générale
AGGLO RIVELAC	Agglomération Riviera - Veveyse fribourgeoise - Haut-Lac
ARAS	Association régionale pour l'action sociale - région Riviera
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois
ASR	Association Sécurité Riviera
AT	Aménagement du territoire
BE	Bureau exécutif
CA	Conseil administratif
CC	Conseil communal
CICG	Compagnie industrielle et commerciale du gaz
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
CMVR	Conservatoire et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera
COPIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
CRTPR	Conférence régionale des transports publics de la Riviera
CSD	Conférence des syndics de la Riviera
CSU	Centre de secours et d'urgence
DASLIG	Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration - Gérances de Vevey
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud
DIS	Département des Institutions et de la Sécurité
DJEFS	Direction jeunesse, éducation, famille et sports de Vevey
ECA	Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EMCC	Etat-major cantonal de conduite
EPT	Equivalent plein temps
FCR	Fonds culturel Riviera
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
GEDERIVIERA	Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera
GT	Groupe de travail / Groupe technique
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique
LC	Loi sur les communes
LEM	Loi cantonale sur l'enseignement de la musique
MOB SA	Montreux Oberland Bernois
MVR SA	Société anonyme de transports publics Montreux - Vevey - Riviera
MVT	Montreux-Vevey tourisme
ORPC	Organisation régionale de protection civile
PA / PA T/U	Projet d'agglomération / Projet d'agglomération transports et urbanisation
PDI	Plan directeur intercommunal
PROMOVE	Promotion économique de la Riviera et de Lavaux
P+R / P+Rail	Park & Ride (parking d'échange) / Park & Rail (Parking d'échange gare ferroviaire)
RSHL	Réseau santé du Haut-Léman
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SATOM SA	Société anonyme de valorisation des déchets incinérables (site Monthey) et de méthanisation des déchets biodégradables (site Villeneuve)
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SDT	Service cantonal du développement territorial
SGZA	Système de gestion des zones d'activités
SIGE	Service intercommunal de gestion
SFJ	Service affaires sociales, famille et jeunesse de Montreux
SMUR	Service mobile d'urgence
TP	Transport public
UCV	Union des communes vaudoises
VMCV SA	Société anonyme de transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve
2M2C	Montreux Music & Convention Center



LE SAI EN BREF ...

En gestation depuis 1968, le service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe de Vevey n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972.

A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle service des affaires intercommunales (SAI).

PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2019 fait l'objet d'une adoption, d'une part, par les 10 syndics de la Riviera et, d'autre part, par la Municipalité de Vevey.

Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes de la Riviera et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- > Présentation du service
- > Activités 2019 en bref
- > Activités 2019 par domaine thématique

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines où les municipalités lui confient un mandat.

Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 10 communes de la Riviera et, plus particulièrement, de la Conférence des syndics de la Riviera (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination.

Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une « préfecture bis ». Ainsi, si le préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- > Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- > Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- > Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- > Développer l'information et la communication internes et externes.

COMPOSITION ET FINANCEMENT

Pour mémoire, jusqu'en 2001, les communes participaient au financement du service à hauteur de Fr. 4.- / habitant, le solde étant assuré par la commune de Vevey. En 2002, les communes ont accepté de cofinancer le service et de porter leur participation à Fr. 7.- / habitant. Celle-ci a été augmentée progressivement de quelques dizaines de centimes par année pour atteindre Fr. 7.50 en 2007.

Dès 2008, considérant la croissance globale des tâches du SAI, les communes ont accepté d'accorder au service une augmentation de leur participation de Fr. 2.- / habitant, afin de pouvoir créer un poste d'adjoint supplémentaire. Cette possibilité n'a toutefois pu se concrétiser que courant 2011.

Le service est doté de 6 postes équivalant à 4,5 EPT. Suite au départ d'une collaboratrice en mai 2019, le service a engagé une nouvelle adjointe au 1er septembre 2019. A fin 2019, le SAI compte 5 postes équivalant à 4 EPT.

En 2019, la facturation aux communes a été de Fr. 9.- / habitant au lieu des Fr. 9.80 / habitant prévus au budget. Par ailleurs, le service facture les prestations effectuées pour les institutions disposant d'un budget propre (forfaits depuis 2016), ce qui permet de financer la part non couverte par les contributions communales. Il s'agit de la CIEHL, des Fonds intercommunaux culturel, sportif et de sauvetage, de la Commission prévention Riviera et de la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (dès 2006).

LE SAI ET LES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Le tableau ci-dessous présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales sur la Riviera et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

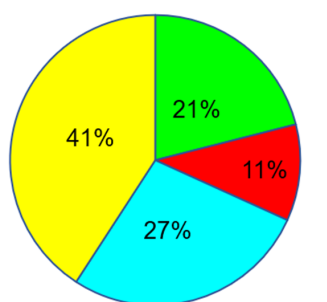
COORDINATION GÉNÉRALE	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SÉCURITÉ PRÉVENTION	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIAT CANTON - COMMUNES)
- Conférence des syndics (CSD) - Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) - Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz - Autres conférences des municipalités	- Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) - Conférence régionale des TP de la Riviera (CRTPR) - Bureau technique intercommunal du cercle de Corsier - Cartoriviera	- Fonds culturel Riviera (FCR) - Conservatoire de musique et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera (CMVR) - Fonds sportif intercommunal - Convention relative à l'utilisation des installations sportives	- Association pour la promotion économique de la région Montreux-Vevey (PROMOVE) - Montreux-Vevey Tourisme (MVT) - Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera - Commission intercommunale de la taxe de séjour	- Association de communes Sécurité Riviera (Police, CSU, ORPC, SDIS) - Commission prévention Riviera - Inspection des chantiers - Fonds intercommunal de sauvetage - Addiction, Action communautaire, travail social (AACTS)	- SIGE - SATOM SA - Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA) - VMCV SA - Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR SA) - Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA (CICG)	- Association régionale d'action sociale région Riviera (ARAS) - Réseau santé Haut-Léman (RSHL) - Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois (ASANTE SANA)

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente



2019



■ coordination générale
 ■ sécurité / prévention
 ■ AT / transports / équipements
 ■ culture / sports / tourisme

Comparativement à 2018, on relève une augmentation de la part du domaine « AT / transports / équipements » en raison du suivi consacré par le service à l'étude sur les parkings d'échange (P+R) et aux deux demandes de soutien déposées à la CIEHL.

Constat également que le domaine « coordination générale », a une part plus importante due aux nombreux dossiers traités dans le cadre de la CSD.

Enfin, le temps consacré par le service au Fonds culturel Riviera demeure très important, du fait du suivi approfondi des institutions bénéficiaires du fonds et de l'analyse produite sur les charges de culture des communes.

LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est notamment chargé d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions, et ce, pour toutes les commissions plénières et les différents groupes et/ou sous-groupes de travail placés sous sa responsabilité.

En 2019, le service a organisé / participé à plus d'une centaine de séances, dans le cadre des structures permanentes et des projets spécifiques pour lesquels il assure la gestion ou dans lesquels il est impliqué; ce sont plus d'une vingtaine de commissions et groupes de travail qui sont concernés. Ceci représente une masse de travail considérable, nécessaire, mais pas forcément d'une grande visibilité publique.

Sur l'ensemble des missions et tâches du SAI en 2019, certaines ont nécessité une implication spécifique de la part du service, en particulier :

- > le **FCR**, pour lequel le service a consacré un temps important au suivi des 19 institutions bénéficiaires du fonds, à la préparation et au suivi des comptes 2018 et du budget 2020, ainsi qu'à la problématique de la baisse de la population au 31.12.2018 et ses conséquences sur l'enveloppe financière du FCR en 2019. Le SAI a élaboré une analyse sur les charges de culture des communes, démarche validée par le CA du FCR et qui sera finalisée début 2020;
- > la **CIEHL**, avec le traitement de 2 demandes de soutien financier durant l'année, soit le remplacement du Téléski de La Châ, dont la procédure a été menée entièrement en 2019 et les équipements d'accueil du public des projets de salles triples de gymnastique planifiées, dont la procédure n'a pas abouti (cf. chap. CIEHL p. 8).
- > la **CORAT**, en particulier le suivi de l'étude sur les parkings d'échange (P+R) menée dans ce cadre, nécessitant un travail de coordination et de suivi conséquent avec la DGMR et le bureau mandaté;
- > la **Commission prévention Riviera**, concernant le type de projets soutenus et les « critères » d'entrée en matière, points soulevés en cours d'année par les professionnels de la prévention dans le cadre de l'examen de certaines demandes. Le service a débuté des analyses et réflexions, en vue d'une première concertation technique en 2020.

coordination générale

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail⁽¹⁾. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau (p. 2) relatif aux collaborations intercommunales.



MISSION ...

Lieu de réflexions et d'échanges des syndics de la Riviera leur permettant de définir des lignes directrices pour la région.

A la demande d'une ou de plusieurs municipalités, la CSD peut aussi traiter un projet / un dossier régional, en vue de soumettre des propositions aux municipalités.

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : 10 communes de la Riviera
- ⇒ composition : 10 syndics
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ environ 7 à 8 séances / an
- ⇒ pas de budget propre
- ⇒ dès 2008, invitation régulière aux syndics du Pays-d'Enhaut et au Préfet
- ⇒ organisation de séances spécifiques syndics Riviera - Pays-d'Enhaut sous l'égide de la préfecture (problématiques communes)

CSD (CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA)

La CSD s'est réunie à 7 reprises en 2019. Pour rappel, depuis le début de la législature, l'ordre du jour de ses séances suit un « canevas » permettant une coordination et un suivi plus systématique des principaux projets et dossiers propres à la région.

Coordination régionale / extrarégionale

La CSD échange systématiquement sur les sujets débattus et traités dans le cadre de l'UCV et de l'AdCV, qui intéressent en premier lieu les communes. Ce point de situation régulier montre que les sujets «péréquation financière» et «facture sociale» sont ceux qui préoccupent le plus les communes actuellement, ce d'autant plus que le Conseil d'Etat a entamé les négociations sur ces deux problématiques.

La « traditionnelle » rencontre UCV - Municipalités du district a eu lieu en août 2019, permettant justement d'aborder les questions financières susmentionnées, mais aussi, de présenter les activités de l'association Espace Proches, et dresser un état des lieux de la nouvelle loi sur les finances communales et l'école obligatoire.

Le SAI a été chargé de l'organisation de deux autres rencontres en mai 2019 :

- > la rencontre CSD-députés, permettant des échanges autour de thèmes d'aménagement du territoire, en particulier celui du site stratégique de la Veyre. Le projet de rénovation du 2m2c a également été abordé lors de cette rencontre;
- > le Forum des Municipalités, centré sur la problématique des locaux de l'ASR, en lien avec les réflexions stratégiques en cours de l'association.

À la demande des responsables communaux des finances, le SAI s'est penché sur les directives du Département des Institutions et de la Sécurité (DIS), et a établi la liste des collaborations intercommunales à annexer aux comptes communaux. Dite liste, accompagnée d'une note explicative du service, a été transmise aux greffes municipaux, ainsi qu'aux responsables communaux des finances.

⁽¹⁾ Les informations relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux activités passées de ces diverses commissions et institutions, se trouvent sur le site internet du SAI www.sai-riviera.ch

coordination générale



© N. Sjöblom - M. Quattrocchi

Le 4^{ème} numéro de «syndics riviera info.» a été distribué aux dix Conseils communaux de la Riviera fin 2019. Comme pour les trois premiers numéros, le SAI a été chargé de la rédaction, de la publication et de la distribution de ce bulletin d'information.

L'année 2019 a été marquée par la Fête des Vignerons, à laquelle bon nombre d'élus ont participé. Dans le cadre des « journées cantonales » mises à disposition des autorités, la Municipalité de Vevey a proposé d'organiser une « Journée régionale du 8 août », y associant l'ensemble des communes du district Riviera - Pays-d'Enhaut. L'organisation de cette journée a fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de la CSD.

« L'Association du 8 août » créée fin 2018 a permis de gérer le financement et l'organisation de l'évènement. Un mandat a ainsi été donné à « The Work Hub sàrl » qui a développé les animations pour la journée du 8 août dite « Un jour au paradis », ainsi que la « Ballade au Paradis », parcours qui a permis aux visiteurs de découvrir les 13 communes du district du 1^{er} juillet au 31 août. Le bilan a été présenté à la CSD en novembre 2019, dont il ressort que la fréquentation de la journée a été très élevée et que les activités proposées ont rencontré un franc succès.

Le SAI a quant à lui assuré la coordination entre la CSD, l'Association du 8 août et la mandataire.

Enfin, comme mentionné ci-avant, le Préfet et les syndics du Pays - d'Enhaut sont invités à la CSD de manière régulière, ce qui permet au Préfet de relayer un certain nombre d'informations issues du Canton, mais aussi d'échanger autour des problématiques et projets des trois autres communes du district.

Sous l'égide de la Préfecture, une rencontre des syndics du district a été organisée en novembre 2019, lors de laquelle plusieurs intervenants ont été invités à présenter respectivement : la « Fondation Equitim », la publication « Habiter demain » et la « Loi sur l'information ».

coordination générale



© ARC Sieber

Aménagement du territoire / transports-mobilité-environnement / infrastructures

Comme déjà mentionné dans les deux rapports d'activités précédents, les démarches entreprises dans le cadre de l'agglomération Rivelac font l'objet d'une information régulière dans le cadre de la CSD.

Outre les points d'information courants transmis par M. Martin, Syndic de Blonay et Président du COPIL de l'agglomération, la CSD a reçu les bureaux mandatés (Repetti sàrl / team+) en mars, qui ont présenté les pistes possibles pour la suite, soit : un projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4 - horizon 2021) ou un plan directeur intercommunal (PDI) suivi d'un projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5 - horizon 2025).

Le Bureau du COPIL de l'agglomération Rivelac n'étant pas unanime sur le choix de la démarche à privilégier (PA4 ou PDI / PA5), il n'a pas établi de recommandation au COPIL. Lors de sa séance d'avril 2019, le COPIL a opté pour la variante PDI / PA5, avec l'aval préalable de la majorité des exécutifs concernés.

Le Bureau du COPIL s'est également penché sur les aspects institutionnels de l'agglomération. Les réflexions ont été présentées à la CSD d'octobre par M. Imhof (chef du SDT), l'objectif étant de créer une association de communes ou une agglomération au sens de la LC d'ici la fin de la législature en cours. Dans l'intervalle, une convention a été signée fin 2019 entre les 2 cantons (Vaud / Fribourg) et les 19 exécutifs communaux concernés, fixant les objectifs de planification, ainsi que les modalités organisationnelles et financières de l'agglomération.

Culture / sports

La nouvelle convention élaborée courant 2018 et régissant les rapports entre les communes et le conservatoire (CMVR) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Le SAI a rencontré les services communaux des trois villes, impactés par la convention afin d'assurer la mise en place des dispositions relatives aux frais de locaux.

L'année 2019 a également marqué la finalisation du cofinancement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz. Sur la base du décompte final fourni par la Commune de Montreux, le SAI a établi la facturation du solde de la participation des communes, ainsi que le décompte pour chaque commune une fois versée la subvention du Fonds du sport vaudois. À noter qu'au final, les coûts ont été moins élevés que budgétés et que l'ensemble des communes en a bénéficié.

coordination générale

Economie / tourisme

Bien que le projet de rénovation du 2m2c soit traité dans le cadre de la CIEHL, la CSD a également été ponctuellement informée de l'évolution du dossier.

Le Directeur de Promove a également été reçu par la CSD en juin, pour aborder la question du SGZA et de son périmètre, qui a fait l'objet de nombreuses discussions et d'échanges de courriers entre Canton / Communes / Organes de promotion économique (Promove / Aigle Région) / Agglomération. En final et en substance, il est prévu que la problématique du SGZA soit traitée dans le cadre de l'agglomération Rivelac.

Sécurité / prévention

Le Président et le Directeur de l'ASR ont été reçus à la CSD de mars, pour présenter la problématique des locaux de l'ASR. Des travaux sont en effet prévus dans les locaux occupés actuellement par l'ASR et cette dernière doit quitter les lieux d'ici fin 2020. L'ASR a mandaté la société Team Consult afin d'évaluer les sites potentiels, notamment en fonction des contraintes liées aux SDIS. Les réflexions ont été présentées par l'ASR lors d'un Forum des municipalités en mai, auquel ont participé aussi des représentants de l'ECA et de la Gendarmerie Vaudoise. L'objectif est de regrouper tous les services sur un site stratégique en veillant au maintien de prestations de qualité pour le public.

La CSD a également été informée des réflexions en cours de l'ASR au sujet de la clé de répartition entre les communes, s'agissant d'un point remis en cause dans le cadre du projet de fusion des Communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz. L'ASR a donné un mandat d'étude à l'IDHEAP sur cette question et a prévu d'informer les exécutifs sur les résultats de l'étude début 2020.

Santé / social

Dans le cadre de l'ouverture de l'Hôpital Riviera-Chablais et de la réorganisation globale de la santé dans ce périmètre, une interpellation a été déposée au Conseil communal de La Tour-de-Peilz concernant le futur délai d'intervention du SMUR et l'opportunité de maintenir une antenne sur la Riviera. Ce sujet inquiétant d'autres communes, un point d'information a été fait suite à la réponse tout à fait satisfaisante apportée par le Canton.

En outre et comme de coutume, la CSD a abordé ponctuellement d'autres sujets et a été sollicitée par d'autres organismes pour se présenter, voire obtenir un soutien financier, auxquels elle n'a pas toujours été en mesure de donner une suite favorable.



© Swissinfo.ch

coordination générale



BUT ...

Entente intercommunale ayant pour but de gérer un fonds destiné à participer au financement d'objets reconnus d'intérêt public régional par les 10 conseils communaux (études, projets, équipements).

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : 10 communes de la Riviera
- ⇒ conseil administratif (CA) : 1 représentant / municipalité (10 syndics)
- ⇒ commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant nommés par chaque conseil communal
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ au minimum 2 séances / an
- ⇒ financement : Fr. 5.- / hab. / an

CIEHL

(COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN)

Le Conseil administratif (CA) de la CIEHL s'est réuni à 6 reprises en 2019.

Pour l'essentiel, en dehors des comptes 2018 et du budget 2020 que le CA a adopté, il s'est consacré à l'examen et au suivi des deux demandes de participation financière qui lui ont été soumises, soit le projet de renouvellement du télésiège de La Châ déposé par la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz début 2019, et le projet de salle triple de gymnastique du nouveau Collège Courbet déposé fin août par la Municipalité de La Tour-de-Peilz, plus particulièrement les équipements de la salle en lien avec l'accueil du public (gradins, etc.).

> Renouvellement du télésiège de La Châ :

La procédure CIEHL a été menée entièrement durant l'année 2019. Le CA de la CIEHL, puis les dix Municipalités, ont reconnu l'intérêt public régional du projet et ont accepté la participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 300'000.-. Suite à la séance d'information pour les commissions ad hoc en septembre, les dix Conseils communaux (CC) ont adopté le préavis régional à l'unanimité fin 2019.

Pour ce projet, le SAI a préparé tous les documents utiles à la consultation des municipalités et à la décision des CC (note / préavis CIEHL / présentation aux CC / etc.)

> Projet de salle triple de gymnastique du Collège Courbet :

Le CA de la CIEHL a élargi la demande de La Tour-de-Peilz aux projets similaires en cours sur la Riviera, soit Montreux-Est et le Collège de Gilamont pour Vevey. La reconnaissance de l'intérêt public régional porte sur les équipements destinés à l'accueil du public dans les salles triples planifiées. Bien que partagé sur cette question, le CA de la CIEHL a consulté les Municipalités de la Riviera fin 2019, dont une forte minorité n'a pas souhaité entrer en matière sur cette demande.

Le CA de la CIEHL a par ailleurs été informé de l'évolution du projet de rénovation du 2m2c, tant sur les aspects judiciaires que sur la concertation. La procédure CIEHL est suspendue, dans l'attente d'une décision du CC de Montreux sur le nouveau projet que la municipalité prévoit de déposer début 2020.

Quant aux mandats qui s'inscrivent à la suite du PA T/U Rivelac et qui sont financés par le biais de la CIEHL, le SAI s'est chargé du suivi de la facturation, selon les modalités définies pour chacun d'eux.

Un rapport d'activités spécifique CIEHL est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

coordination générale



POUR RAPPEL ...

Le site internet du SAI www.sai-riviera.ch en ligne depuis 2006, reste le principal outil d'information quant aux principales institutions et dossiers / projets gérés par le service.

Dès 2014, une rubrique « archives » a été créée pour chacun des domaines traités, afin de séparer plus clairement la partie « actualité » de « l'histoire ».

INFORMATION ET COMMUNICATION

L'année 2019 a été ponctuée par divers échanges à l'échelle de la Riviera ou du district, avec :

- > une rencontre CSD - députés;
- > un forum des municipalités;
- > une Conférence des syndics Riviera - Pays-d'Enhaut (sous l'égide de la Préfecture);
- > la traditionnelle rencontre de l'UCV avec une délégation des Municipalités du district.

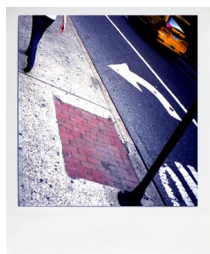
Comme déjà mentionné sous rubrique « CSD » en page 5, le SAI a également rédigé le 4^{ème} numéro de « syndics riviera info. », présentant de manière synthétique les activités de la Conférence pour l'année 2019.

À noter également, la séance d'information à l'intention des Commissions ad hoc des CC de la Riviera, concernant le préavis régional CIEHL sur le renouvellement du Télési de La Châ.

Le SAI a également été invité à présenter la Riviera lors de la semaine de reconnaissances et des travaux de planifications de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) du canton, dans le cadre la Fête des Vignerons.

Outre le rapport d'activités et le site internet du SAI mis à jour (www.sai-riviera.ch), le service rédige les rapports d'activités annuels de plusieurs institutions qu'il gère, soit la CIEHL, le Fonds culturel Riviera, la CORAT Riviera et la Commission prévention Riviera. Ces rapports constituent également une source importante d'informations, complémentaire au rapport d'activités du service. Après adoption par les instances concernées, ils sont tous disponibles sur le site internet du SAI.

aménagement / transports / équipements



MISSION ...

Commission consultative chargée d'étudier les problématiques régionales en lien avec l'aménagement du territoire et d'établir des propositions aux municipalités

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : 10 communes de la Riviera
- ⇒ commission consultative
- ⇒ CORAT plénière :
 - 1 représentant / municipalité
 - + 6 techniciens communaux
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ 3 à 4 séances / an ou plus selon les projets
- ⇒ pas de budget propre

CORAT RIVIERA

(COMMISSION RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)

Le SAI est chargé de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CORAT plénière et des groupes de travail spécifiques actifs durant l'année.

La CORAT s'est réunie à 5 reprises en 2019. Pour l'essentiel, elle a suivi le mandat d'étude portant sur la problématique des parkings d'échange (P+R), lancé fin 2018 en partenariat avec la DGMR, qui a participé à l'étude (financement et suivi). Un groupe de travail technique a été mis en place dès le démarrage de l'étude et s'est réuni à 5 reprises en 2019. Le rapport de synthèse a été transmis à la CORAT fin 2019 pour consultation. La DGMR se prononcera sur l'étude une fois la question des P+Rails abordée de concert avec les entreprises de transports publics concernées. La clôture de l'étude devrait donc avoir lieu d'ici à la fin du premier semestre 2020.

Dans le cadre de ce mandat, le SAI a assuré la coordination entre la CORAT, la DGMR et le mandataire et le suivi technique et financier de l'étude.

Comme de coutume, les membres de la CORAT ont également échangé sur les projets communaux à incidence régionale.

Des points d'information réguliers sur l'agglomération Rivelac et le système de gestion des zones d'activités (SGZA) ont par ailleurs été fait par le Président du COPIL de l'agglomération, également Président de la CORAT, ainsi que par le directeur de Promove.

S'agissant du Bus du Petit Prince, le SAI s'est chargé de la facturation aux communes pour l'année 2019, sur la base des conditions d'exploitation acceptées par les 16 exécutifs concernés (10 Riviera / Villeneuve / 5 Veveyse fribourgeoise).

Le SAI est également chargé de la facturation pour les mandats d'études découlant du projet d'agglomération et financés dans le cadre de la CIEHL.

Un rapport d'activités spécifique CORAT est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

aménagement / transports / équipements



MISSION ...

Commission consultative chargée d'améliorer la coordination, de développer une stratégie régionale des transports publics et de poursuivre les réflexions sur un rapprochement des entreprises de transports.

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : 10 communes de la Riviera
- ⇒ commission consultative
- ⇒ 1 représentant / municipalité président du CA / directeur de chaque entreprise de transport (VMCV SA / MVR SA / MOB SA)
2 représentants du Canton de Vaud (préfet / DGMR)
1 représentant de la CORAT
- ⇒ secrétariat, coordination et suivi par le SAI
- ⇒ 1 à 2 séances / an, et + selon besoin
- ⇒ pas de budget propre

CRTPR

(CONFÉRENCE RÉGIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS DE LA RIVIERA)

Pour rappel, un projet de fusion entre les entreprises de transports publics (TP) VMCV SA et MVR SA a démarré en 2013 et stoppé en 2014. Un groupe de travail (GT) a été mis en place en 2015, afin d'identifier les difficultés et proposer des solutions pour renforcer la politique régionale des TP.

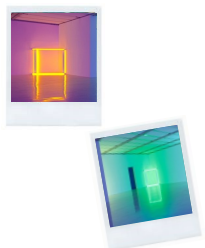
En 2017, le GT a consulté les Municipalités de la Riviera sur la mise en place d'une Conférence régionale des TP Riviera (CRTPR), notamment sur ses missions (cf. ci-contre), ce qu'elles ont accepté à l'unanimité.

La séance constitutive de la CRTPR a eu lieu début 2018 et a permis de rappeler les objectifs de la conférence, la position du Canton en matière de TP sur la Riviera, et de définir les modalités de fonctionnement de dite conférence.

La prochaine rencontre de la CRTPR est fixée début 2020.

Le SAI est chargé quant à lui de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CRTPR et d'établir un lien technique entre cette dernière et la CORAT.

culture / sports



BUT ...

Entente intercommunale ayant pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda régional

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : 10 communes de la Riviera
- ⇒ conseil administratif (CA) : 1 représentant / municipalité
- ⇒ bureau exécutif (BE) : 3 délégués nommés par le CA, dont le président
- ⇒ commission intercommunale de gestion (cogest) : délégués nommés par chaque conseil communal
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ 4 séances ou plus / an pour le BE
- ⇒ 4 séances / an pour le CA
- ⇒ 2 séances / an pour la cogest
- ⇒ financement : Fr. 46.50 / hab. en 2019

FCR (FONDS CULTUREL RIVIERA)

Pour rappel, la convention intercommunale « Fonds culturel Riviera » est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les dix Conseils communaux de la Riviera et ratifiée par le Conseil d'Etat. Depuis lors, le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds.

Le BE et le CA se sont réunis à 4 reprises en 2019, soit une fois par trimestre. Comme en 2017 et 2018, ils sont restés dans l'optique de contenir l'enveloppe budgétaire, centrée sur les institutions bénéficiaires du fonds, ceci ayant pour conséquence de ne verser aucune aide à la création / soutien ponctuel en 2019. Une annonce y relative a été faite sur le site internet du SAI suite à la séance du CA de mars.

La gestion du FCR a été au cœur des préoccupations du BE et du CA, face à la diminution de la population résidente sur la Riviera à fin 2018. Ainsi, la facturation de la contribution des communes a été faite sur la base du budget 2019, seul moyen de compenser la perte liée au nombre d'habitant. Fort de cette « expérience », le CA a décidé d'établir le budget 2020 sur la base de la population au 31.12.2018, sans majoration projetée et en tenant compte des seules charges nécessaires, soit celles relatives au maintien des subsides aux institutions bénéficiaires et celles relatives à la gestion du Fonds.

Considérant les éléments ci-dessus, le FCR a refusé d'intégrer une nouvelle institution qui en a fait la demande pour 2020.

À la demande du CA, le SAI s'est consacré, dès le 1er trimestre 2019, à une analyse des charges de culture des communes sur la base des comptes communaux 2017. Le BE et le CA ont validé la démarche en juin, moyennant quelques précisions. Les résultats seront finalisés début 2020.

Le SAI a par ailleurs poursuivi ses tâches annuelles de gestion du fonds, notamment :

- > contact et suivi avec les institutions bénéficiaires et mise à jour des « outils de gestion » internes;
- > suivi de la gestion de l'Agenda culturel régional, en collaboration avec les différents partenaires (Service culturel de Vevey / MVT);
- > élaboration des comptes 2018, du budget 2020 et de la proposition de répartition des subsides aux institutions bénéficiaires pour 2020;
- > analyse et appréciation sur les demandes d'aide à la création / soutien ponctuel.

Un rapport d'activités spécifique au FCR est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

culture / sports



BREF HISTORIQUE :

- ⇒ 01.01.2002 : fusion des conservatoires de Montreux et de Vevey
- ⇒ En parallèle, convention entre la Fondation du Conservatoire Riviera et les 10 municipalités fixant les conditions de soutien financier
- ⇒ 2002-2012 : facturation et suivi financier par le SAI pour les 10 communes
- ⇒ 01.08.2012 : entrée en vigueur de la LEM (Loi sur l'enseignement de la musique)
- ⇒ 2012-2018 : déploiement progressif de la LEM / convention réglant la période transitoire entre les communes et le CMVR
- ⇒ 01.01.2019: fin de la période transitoire / entrée en vigueur d'une nouvelle convention entre les communes et le CMVR réglant les modalités de prise en charge des locaux et le versement d'un soutien régional

CMVR

(CONSERVATOIRE ET ÉCOLE DE JAZZ MONTREUX-VEVEY-RIVIERA)

En reconnaissance de la dimension régionale du CMVR, les dix communes de la Riviera soutiennent financièrement le conservatoire depuis 2002, par le biais d'une convention. Le SAI assure la coordination entre CMVR et communes, ainsi que le suivi quant à la répartition financière.

La convention d'origine de 2002 précise que les communes participent aux charges annuelles du conservatoire par le biais d'une subvention régionale et qu'en contrepartie, le conservatoire s'engage à maintenir des tarifs d'écologie réduits pour les élèves de la Riviera.

En 2012, une nouvelle convention a été signée afin d'adapter les modalités du soutien régional au nouveau cadre cantonal fixé par la LEM (loi sur les écoles de musique) :

- > les contributions des communes ont été réduites pour tenir compte de la part désormais versée à la FEM;
- > les communes et le conservatoire ont précisé les modalités de financement des frais de locaux, à charge des communes selon la LEM.

De durée déterminée, cette convention avait pour but de régler la période transitoire entre l'entrée en vigueur de la LEM et son déploiement complet, prévu en 2017. Le Canton ayant finalement reporté la fin de la période transitoire à 2018, la convention a été prolongée d'une année.

Durant cette période, le SAI s'est attelé à l'élaboration d'une nouvelle convention pour 2019, en collaboration avec les interlocuteurs concernés. Les réflexions ont porté sur la répartition des frais de locaux et le maintien d'un soutien régional au conservatoire. Après une phase d'échanges, les principes proposés ont été validés par la CSD, puis par les municipalités.

Sur cette base, le SAI a rédigé un projet de nouvelle convention qui a été adopté par les municipalités et validé par le conservatoire. La nouvelle convention est entrée en vigueur le 1er janvier 2019, pour une durée de 2 ans renouvelable.

Dans la suite des accords initiés en 2002, la nouvelle convention garantit au conservatoire un soutien régional complémentaire aux subsides de la FEM, permettant ainsi de maintenir des écologies abordables pour les élèves de la Riviera. Par ailleurs, elle précise les modalités de prise en charge des frais de locaux par les communes conformément à la LEM et aux directives cantonales en la matière.

culture / sports



BUT ...

Fonds destiné à allouer des subventions aux clubs sportifs de la Riviera pour soutenir et encourager la formation des jeunes sportifs de 5 à 20 ans

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : 10 communes de la Riviera
- ⇒ assemblée générale :
1 représentant / municipalité
+ participation des délégués au sport de Montreux / Vevey / La Tour-de-Peilz
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ minimum 1 séance / an
- ⇒ financement : Fr. 6.90.- / hab. en 2019

FONDS SPORTIF

(FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES S'OCUPANT DE LA FORMATION DES JEUNES)

Le secrétariat et la gestion du fonds sont assurés par le SAI. Outre la préparation, le suivi et la rédaction des procès-verbaux des séances, le service s'occupe de la tenue des comptes et des budgets, ainsi que de la récolte des données des clubs sportifs auprès des communes territoriales, de leur contrôle et de leur synthèse.

Soutien aux sociétés sportives

L'Assemblée générale (AG) du Fonds sportif intercommunal a eu lieu le 19 juin 2019, lors de laquelle elle a pris les décisions suivantes :

- > adoption des comptes 2018;
- > demande d'intégration de l'Aqua Club Riviera refusée car selon les statuts, le club a été fondé en mars 2019 (subvention accordée pour les juniors de l'année précédente);
- > contribution des communes à Fr. 6.90.- / habitant et versement d'une subvention de Fr. 64.- / junior en 2019;
- > maintien de la contribution des communes à Fr. 7.- / habitant pour 2020.

Installations sportives d'importance régionale

Pour rappel, suite à la réponse au postulat sur les « Installations sportives d'importance régionale sur la Riviera » dont les dix CC ont pris acte fin 2015 - début 2016, et au rapport d'étude y relatif, le Fonds sportif a été chargé de prendre le « relais » de la CSD, dans l'optique de faire avancer le dossier.

Comme mentionné dans le rapport d'activités 2018, des divergences sont ressorties au sein de l'AG concernant les priorités, le calendrier et les aspects financiers des installations sportives. Lors de la l'AG de juin 2019, un point de situation a été fait, notamment sur les piscines.

À cette occasion, des variantes de projets de piscines développées dans le cadre d'une initiative privée ont été présentées et discutées. Des contacts ont été pris en amont avec les communes concernées (Montreux, Vevey et St-Légier), tant au niveau politique que technique.

S'agissant des dojos, les présidents des deux clubs de judo de la riviera ont rencontré le SAI, dans le cadre de leur recherche de locaux plus adaptés à leurs besoins. Plusieurs pistes ont été évoquées, notamment à Montreux et dans le cadre des projets de futures salles triples planifiées sur la Riviera.

économie / tourisme



BUT ...

Fondation ayant pour but de participer au maintien, au développement et au perfectionnement de l'équipement touristique des communes de la Riviera

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : 10 communes de la Riviera
- ⇒ conseil de fondation : 1 représentant / municipalité
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ minimum 1 séance / an
- ⇒ financement (par année) :
Fr. 5'000.- / grande commune
Fr. 2'500.- / petite commune
Fr. 10'000.- de la taxe de séjour

FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERA

Pour mémoire, la Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne s'est étendue aux communes de Montreux et Veytaux en 2006 pour devenir la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera. Les nouveaux statuts de dite fondation ont été adoptés en juin 2006 par le Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation est composé d'un représentant par municipalité. Dans un souci de bonne coordination, MVT est également invité aux séances du Conseil de fondation.

La Fondation est alimentée financièrement par les contributions annuelles des communes et par un montant forfaitaire octroyé par la Commission de la taxe de séjour.

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la fondation (préparation des séances, procès-verbaux, préavis sur les projets et suivi des dossiers, etc.). Il s'occupe également du suivi auprès du Registre du commerce et de l'Autorité de surveillance des fondations.

Lors de sa séance du 10 avril 2019, le Conseil de fondation a adopté le rapport et les comptes de l'exercice 2018 et a accepté à l'unanimité deux demandes de soutien, soit :

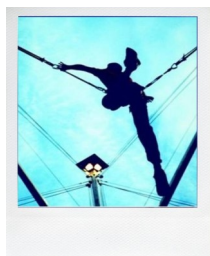
- > Commune de la Tour-de-Peilz - Parcours Courbet
- > Parc naturel régional Gruyère - Pays-d'Enhaut pour les travaux de réouverture du Chemin des Grottes de Naye.

MVT (MONTREUX-VEVEY TOURISME)

Rappelons qu'en 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT. Cette nouvelle clé de répartition est entrée en vigueur en 2003, pour une période s'étendant jusqu'à fin 2005.

MVT a ensuite déposé des demandes de reconduction et ponctuellement d'augmentation de la subvention pour les périodes 2006-2008 / 2009-2011 / 2012-2014 / 2015-2017 et 2018-2020. Celles-ci ont été acceptées par les municipalités et les conseils communaux de la Riviera.

sécurité / prévention



MISSION ...

Commission visant à favoriser une politique régionale cohérente en matière de prévention dans les domaines de la toxicodépendance et de la protection de la jeunesse et à soutenir financièrement des projets d'intérêt régional

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : 10 communes de la Riviera
- ⇒ composition :
 - 4 représentants des municipalités
 - 5 délégués techniques (sécurité / jeunesse / affaires sociales / écoles / AACTS)
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ en général 3 séances / an
- ⇒ financement : Fr. 1.- / hab. / an

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

Le SAI assure le secrétariat, la gestion, la coordination et le suivi de la commission. Instituée en 1996 sous la dénomination « Commission drogue », elle a été renommée en « Commission prévention Riviera » à partir de 2001, en adéquation avec l'élargissement de son cahier des charges.

La commission s'est réunie à trois reprises en 2019, en mars, juin et novembre. Pour l'essentiel, elle a traité les demandes de soutien qui lui ont été soumises et le suivi des projets en cours.

Sur les neuf projets présentés en 2019, six d'entre eux ont bénéficié d'un soutien de la commission, soit :

- > SFJ Montreux - Projet de prévention dans le cadre du Montreux Jazz Festival : « Guerrabas-Porteurs d'eau »;
- > DJEFS Vevey - Prévention Fête des Vignerons;
- > DASLIG Vevey - Semaine d'actions contre le racisme 2018 : « Permis de travailler ? »;
- > Egzeko - « Mes premières lunes »;
- > Cie Prototype Status - « Lumen pour tous »;
- > SFJ Montreux - Projet SoutienPlus 2019-2020.

A noter également que 3 projets / actions de prévention ont été acceptés en 2017 ou 2018 et se sont déroulés en 2019. Il s'agit de :

- > Cie Le Caméléon - « Risques et dépendances - Trop le Trip ce Truc »;
- > Pro Juventute - No d'appel 147 (soutien pour la période 2017-2019);
- > ADN Dialect - Ghetto Jam (soutien pour la période 2019-2021).

La commission a par ailleurs fait le point sur les projets ayant bénéficié d'un soutien et a pris acte des rapports y relatifs.

En outre, les membres de la commission ont décidé de réfléchir à la définition des critères d'octroi des soutiens.

De plus et comme relevé d'année en année, les membres de la commission poursuivent leurs échanges et partages d'expérience dans un climat constructif.

Un rapport d'activités spécifique est transmis aux municipalités.

sécurité / prévention



BUT ...

Fonds intercommunal destiné à subventionner le matériel important et durable nécessaire à la pratique de la sécurité des usagers du lac

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : 8 communes (7 Riviera + St-Saphorin)
- ⇒ assemblée générale :
1 représentant / municipalité
Présidence par tournus - Corsier pour la législature 2016-2021
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ 1 séance / an
- ⇒ financement : Fr. 0.50 / hab. / an

FONDS INTERCOMMUNAL

DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUELEMENT D'UNITÉS

DE SAUVETAGE

Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté chaque année à raison de Fr. 0.50 / habitant par les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier-La Chiésaz, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

L'Assemblée générale (AG) du fonds est convoquée usuellement une fois par année durant le 1^{er} semestre, pour traiter les comptes, le budget et les éventuelles demandes de soutien financier des sociétés de sauvetage.

Constatant qu'il n'y avait pas eu de soutien à des sociétés de sauvetage depuis 2013, l'AG a décidé lors de sa séance du 26 avril 2017, qu'en l'absence de demande de soutien, les membres seraient consultés sur les comptes et le budget par écrit et ce, jusqu'à la fin de la législature 2016-2021.

Pour rappel, une demande de soutien de la société de sauvetage La Sentinelle a été traitée en décembre 2018, lors d'une AG extraordinaire; demande qui a été acceptée à l'unanimité. Selon les modalités de la convention, le fonds participe à hauteur du 50% des coûts. À la demande de la société, un premier acompte lui a été versé en avril 2019, lui permettant ainsi d'éviter de passer par un emprunt. Les membres de l'AG ont été consultés sur la prise en charge du 50% des coûts réels des travaux, plus importants que le budget. Sur la base de leur accord unanime, le solde sera versé début 2020.

Au surplus, sans nouvelle demande à traiter en 2019, le SAI a consulté l'AG par écrit, en mars 2019, sur les comptes 2018 et le budget 2019 du fonds, qui ont été adoptés à l'unanimité. La participation 2019 des communes n'a pas été facturée et les communes ont été invitées à porter le montant de Fr. 0.50 / hab. pour 2020.

conclusion



Comme déjà relevé dans le rapport d'activités 2018, ainsi qu'à la rubrique « CSD » du présent rapport, les questions financières (péréquation / facture sociale notamment) restent au cœur des préoccupations des communes.

Le SAI ne peut que maintenir le constat de « l'impact » de ces problématiques sur la plupart des organes intercommunaux qu'il gère. L'enveloppe de certains fonds et les principes de répartition financière entre communes font régulièrement l'objet de débats.

Pour le service, l'enjeu demeure donc avant tout de contribuer au maintien et au fonctionnement des collaborations intercommunales existantes, et ce, dans la mesure de ses compétences.

Enfin, et comme de coutume pour clore ce tour d'horizon 2019, je souhaite adresser mes remerciements :

- à la Conférence des syndicats et aux municipalités pour la confiance témoignée au SAI ;
- à tous les professionnels avec qui nous collaborons (secrétaires municipaux, greffes, techniciens communaux, etc.) qui assurent un relais indispensable et contribuent en cela à la bonne réalisation des missions du service ;
- aux conseillers communaux qui siègent dans les différentes commissions intercommunales et s'investissent avec intérêt et bienveillance pour la région ;
- à toute l'équipe du SAI pour le travail accompli durant cette année 2019.

Last, but not least, un hommage et des remerciements tout particuliers à M. Antoine Lambert qui a quitté ses fonctions de syndic de Corseaux fin décembre 2019 et qui a toujours eu à cœur de défendre la région.



© Corsal'infos - décembre 2019
Antoine Lambert - Fête des Vignerons

Colette Rossier
Cheffe du service

Vevey, avril 2020